

Rentrée 2024-2025

Le SYNEP CFE-CGC souhaite une sereine rentrée à l'ensemble des enseignants et des personnels.

Chaque reprise apporte son lot de joies et de déconvenues : 2024 est toute particulière. En effet, dans l'attente d'un nouveau gouvernement c'est notre ministre démissionnaire qui s'est adressée aux enseignants lors d'une conférence de presse ce mardi 27 août, nous assurant de sa « conscience professionnelle » et de son « éthique personnelle ».

Ainsi, lors de cette prise de parole, Madame BELLOUBET est revenue sur les mesures qui composent le « choc des savoirs » voulues par Gabriel Attal mais en prenant quelques libertés.

On apprend donc que les groupes de besoins seront mis en place avec « pragmatisme et souplesse » mais que les nouveaux programmes de français et mathématiques pour l'école primaire seront reportés d'un an, « laissant aux enseignants une année entière pour se les approprier ». Enfin, elle veut une interdiction généralisée des smartphones à l'école à compter de janvier 2025.

Côté budget, la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse démissionnaire déplore d'être « contrainte à une rigueur budgétaire » considérant que ce dernier « devrait être à minima sanctuarisé » : nous le déplorons également !

C'est donc une rentrée sans ministre qui semble se profiler, mais comme l'a dit Madame BELLOUBET, « personne ne souhaite que la sonnerie des classes se cale sur celle du Palais Bourbon ». Dont acte...

* *

Ce qui attend les élèves (et les professeurs) pour cette rentrée 2024-2025

En janvier 2024, Gabriel Attal était nommé ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. En quelques mois de « service », et avant de se hisser au poste de Premier Ministre, il a conçu un plan pour redorer le blason de l'école : le – controversé- « choc des savoirs » qui sera intronisé lors de cette rentrée scolaire.

Ce qui est attendu :

- **Le port de l'uniforme**, censé « gommer les différences », **entrera en phase d'expérimentation dans quelques établissements**. Si l'essai s'avère concluant, l'uniforme deviendrait la norme dans tous les établissements scolaires.
- **Les groupes de besoins pour les classes de 6ème et 5ème** : même si la classe complète reste encore la norme pour une grande partie du temps scolaire, ces jeunes élèves auront (en français et en mathématiques) des heures en groupe de « besoins ». Cette mesure qui ne fait pas l'unanimité et qui sera appliquée de manière aléatoire selon les établissements devrait s'étendre aux classes de 4ème et 3ème à la rentrée suivante.
- **Les classes prépa seconde** : elles sont destinées aux élèves de 3ème qui n'ont pas obtenu leur DNB (diplôme national du brevet), **sur la base du volontariat**. Elles visent à consolider les attendus de fin de collège, à renforcer les méthodes de travail, à découvrir des métiers et des formations. Ces classes sont mises en place à titre expérimental.
- **Le DNB : le système de notation va changer**. Jusqu'alors, les élèves étaient évalués sur 800 points : la moitié en contrôle continu et le reste d'après les résultats obtenus aux épreuves finales. Dorénavant, les épreuves finales compteront pour 60% de la note et les 40% restants correspondront au contrôle continu.

.../...

1/2

.../...
Si les rentrées scolaires sont souvent synonymes de nouveauté, le SYNEP CFE-CGC relève que la plupart des changements annoncés ont été dévoyés dès leur annonce en janvier 2024. De nombreux professeurs appliqueront, sans conviction, des mesures qu'ils rejettent mais pour lesquelles l'institution ne leur laisse guère de choix.



Force est de constater également, que certaines des mesures gouvernementales sont prises à titre expérimental.

Le prochain, et très attendu, gouvernement le sera-t-il aussi ?

Sylvie TUROWSKI

* *

Les médiateurs de l'Éducation nationale : des sollicitations en hausse.

Créée en 1998, la médiation de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur est de plus en plus sollicitée, que ce soit par les personnels ou les parents d'élèves. En effet, le médiateur est une instance qui peut être interpellée en cas de désaccord avec une décision (inscription, orientation, contestation de notes et de résultats, suspicion de fraudes, aménagements d'épreuves, affectation) ou de conflit avec un membre de l'administration ou entre membres de la communauté éducative.

Ainsi, 2023 a été une année très intense pour la médiation et la hausse du nombre de saisines s'est poursuivie à un rythme accéléré (établissements publics et privés sous-contrat confondus). C'est plus de 20000 saisines qui ont été traitées avec une progression de 42% sur ces cinq dernières années.

Les trois quarts de ces saisines proviennent des élèves, des parents et des étudiants. Quant à celles des personnels, elles poursuivent aussi leur progression en 2023.

Mais il faut noter qu'en 2023, les saisines concernant l'instruction en famille ont particulièrement flambé.

Le SYNEP CFE-CGC fait donc un constat assez amer face à ces progressions de réclamations, démontrant, s'il le fallait encore, que l'Éducation nationale ne « tourne pas toujours rond ». Et il y a fort à parier que l'année 2024 ne sera pas en reste !

Pour information, selon votre cas, vous pouvez saisir

- *La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur*
- *Les médiateurs de votre académie*
- *Les médiateurs du CNED*

<https://www.education.gouv.fr/contacter-la-mediatrice-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur-et-les-mediateurs-10559>

* *

Le billet d'humeur d'Evelyne du 25 août 2024 :

« Et si l'Éducation nationale s'occupait de faire autre chose que d'inventer des tournures de phrases ? »

https://www.synep.org/evelyne_2024.htm#lqjjsnhhh